

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 novembre 2023

N° VA_DEL2023_137

Objet : Installation du Conseil de la vie associative

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Dominique GUERIN étant absent.

Par délibération VA_DEL2023_89 en date du mardi 27 juin 2023, la Ville de Villeneuve d'Ascq a décidé de relancer le Conseil de la vie associative (CVA) et d'en approuver le règlement intérieur.

Ce conseil se compose de 52 membres dont :

- 28 membres de droit (comprenant des élus, des représentants des instances participatives, des représentants d'association labellisée « Guid'Asso ») ;
- 24 représentants d'associations.

Un appel à candidatures a été lancé pour le collège des associations du 27 juin au 8 octobre. Lors de celui-ci, la Ville a reçu 45 candidatures.

Chaque représentant peut, en cas d'absence ou d'empêchement, se faire remplacer par un suppléant.

Sur la base des critères adoptés en Conseil municipal le 27 juin 2023, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver la liste des 24 membres d'associations présélectionnées en respectant, autant que possible, les critères de parité, de représentativité géographique des différents quartiers de la Ville, de représentativité des domaines d'activités.

Par ailleurs, après de premiers échanges avec les membres de droits, quelques ajustements sont apparus nécessaires dans le règlement intérieur :

- Mise à jour des domaines d'activité,
- Mise à jour des quartiers afin de reprendre la dénomination exacte des conseils de quartier,

- Précision quant au quorum qui s'apprécie au regard des membres présents (et non des « inscrits »),
- Précision quant à la liste « complémentaires » (et non « d'attente ») pour les associations non retenues par les 24. A noter que les associations sur liste complémentaires pourront recevoir les informations relatives aux travaux du CVA et assister, à titre informatif à ses réunions sans voix délibérative.

Sont joints en annexe :

- La liste des 24 associations présélectionnées,
- Les associations sur liste complémentaire,
- Les articles du règlement intérieur faisant l'objet d'une mise à jour.

Après avis de la Commission n°3 Solidarité, sécurité, vie quotidienne, vie associative, état civil, cimetières, participation citoyenne, action sociale du mardi 24 octobre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :

- **d'adopter la liste des 24 membres constituant le collège des associations du Conseil de la vie associative et la liste complémentaire ci-annexées.**
- **d'approuver la mise à jour du règlement intérieur tel que repris en annexe.**

Politique publique (domaine-action-activité) : 08.2.2 Promotion de la citoyenneté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 10 novembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231107-198704-DE-1-1

Date AR Préfecture : mercredi 8 novembre 2023

LISTE DES ASSOCIATIONS PRESELECTIONNEE COMPOSANT LE C.V.A.2023					
		STRUCTURE	NOM	H/F	QUARTIERS
		CULTURE - LOISIRS			
1	1	Atelier2	Mme DEVICK Maryse	F	TOUS QUARTIERS
2	2	Ascq in love	M. SOYEUX Patrick	H	ASCQ - HAUTE BORNE
3	3	Société Historique de V.D.	M. CALONNE Sylvain	H	TOUS LES QUARTIERS
4	4	D'Anatole à Guernouillard	M. BEVE Sébastien	H	PRES - CHÂTEAU - FLERS-BOURG
		SPORTS			
5	1	ESBVA	Mme HENNO Eloise	F	HÔTEL DE VILLE - PONT DE BOIS
6	2	FOS Gymnastique	Mme RUAUX Marie-Jeanne	F	TOUS LES QUARTIERS
7	3	TKD (Takwendo) Villeneuve d'Ascq	M. OHOUSONS Alex	H	TOUS LES QUARTIERS
8	4	Métropole Trail Nature V.D.	M. HARDUIN Olivier	H	COUSINERIE
		DROITS DE L'HOMME			
9	1	Mères pour la Paix	Mme DEWITTE Corinne	F	RESIDENCE - ANNAPPES - BRIGODE - POSTE
		JEUNESSE - ENFANCE			
10	1	Les Centres Sociaux	M. LOISEAU Henri	H	TOUS LES QUARTIERS
		PETITE ENFANCE			
11	1	L' ACSS DE l'UDAF (Trampoline)	Mme SAMOY Cécile	F	HÔTEL DE VILLE - PONT DE BOIS
		AÎNÉS			
12	1	ABLAV	Mme MOREL Antoinette	F	RESIDENCE - ANNAPPES - BRIGODE - POSTE
		RELATION INTERNATIONALE - JUMMELAGE			
13	1	L'AAVAL	M. COLLET	H	RESIDENCE - ANNAPPES - BRIGODE - POSTE
14	1	DINA MADA	Mme ZIDZOU Prospérine	F	PRES - CHÂTEAU - FLERS-BOURG
		DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
15	1	AZIMUT- FAIR-PLAY	Mme LIBAN Corinne	F	PRES - CHÂTEAU - FLERS-BOURG
		HANDICAP			
16	1	HANDIFAC	M. LAVAIGNE	H	TRIOLO - CITE SCIENTIFIQUE
		ACTIONS SOCIALES			
17	1	SECOURS POPULAIRE	M. CECHELLI Roméo	H	TOUS QUARTIERS
18	1	RESTOS DU CŒUR	Mme DELPLANQUE Christine	F	TOUS LES QUARTIERS
		VIE UNIVERSITAIRE			
19	1	UNIVERSITE	Mme PETIT Maryse	F	TRIOLO - CITE SCIENTIFIQUE
		EDUCATION			
20	1	ALPA	Mme	F	RESIDENCE - ANNAPPES - BRIGODE - POSTE
		INSERTION - EMPLOI			
21	1	QUANTA	Mme BERKMANS	F	COUSINERIE
		ENVIRONNEMENT			
22	1	LES JARDINS FAMILIAUX	M. Vandeveldde	H	BREUCQ- SART - BABYLONE - RECUEIL - HEMPMPONT
23	2	CLUB "CONNAITRE ET PROTEGER LA	Mme LOGIN Delphine	F	TOUS LES QUARTIERS
		SANTE			
24	1	AMICALE DES DONS DU SANG	M. GAMMELIN Hervé	H	TOUS LES QUARTIERS
RECAPITULATIF					
Parité Homme/Femme					
13 FEMMES - 11 HOMMES					

QUARTIERS		
COUSINERIE		2
PRES - CHÂTEAU - FLERS-BOURG		3
ASCQ - HAUTE BORNE		1
HÔTEL DE VILLE - PONT DE BOIS		2
RESIDENCE - ANNAPPES - BRIGODE - POSTE		4
BREUCQ- SART - BABYLONE - RECUEIL - HEMPMPONT		1
TRIOLO - CITE SCIENTIFIQUE		2
TOUS LES QUARTIERS		9

ASSOCIATIONS SUR LISTE COMPLEMENTAIRE DU C.V.A. 2023

		STRUCTURE	NOM	H/F
	CULTURE			
1	1	HINE MA TOV	M. WATTIAUX Marc	H
2	2	QUATUOR EN LIBERTE	M. GLANTENET Raymond	H
3	3	ENSEMBLE VOCAL ADVENTI	M. Prieux Marc	H
4	4	EMVA	Mme BOONE Catherine	F
	SPORTS			
5	1	SHOSHIN AÏKI DOJO	M. THOREZ Christian	H
6	2	ACTIVITE SPORTIVE POUR TOUS	M. JOURNAUX Pierre-Charles	H
	DROITS DE L'HOMME			
7	1	PORTAIL DE L'UKRAINE	M. MERCIER Christophe	H
8	2	HUMANIT'AIDE	M. ZENOUD Rachid	H
	RELATIONS INTERNATIONALES			
9	1	SOLIDARITE NORD BENIN Nord de la France	Mme BUQUET Cathy	F
	ACTION SOCIALE			
10	1	B.A.Q.	M. VERBEKE Alain	H
11	2	PRECIEUSE ALLIANCE	Mme HOUCKE Sabine	F
12	3	TUTTI FRUTTI INTERNATIONAL	Mme CHEMAKHI Fatima	F
13	4	Association des locataires de la rue du Terroir	M. AIT KASSI Mohamed	H
14	5	RIFEN	Mme ONCONG BOULOU Evelyne	F
15	6	BANQUE ALIMENTAIRE	M. MAHIEU Patrick	H
16	7	LES ENFANTS DE COSETTE	Mme WILLEM Yvonne	F
	VIE UNIVERSITAIRE			
17	1	Association des étudiants sénégalais du Nord	Mme FAYE Louise	F
	EDUCATION			
18	1	SAFPIC	M. LAVAINÉ Sébastien	H
19	2	EDUCATION FIRST	M. ZAKRIA Mohamed	H
	SANTE			
20	1	L'ESCALE DES AIDANTS	M. BOUCHE Edouard	H
21	2	ENDACTION	Mme POULAIN Myriam	F

RECAPITULATIF

Parité : Homme/Femme

8 femmes - 13 hommes

Règlement intérieur du Conseil de la Vie Associative de Villeneuve d'Ascq

I. PRINCIPES FONDAMENTAUX

Article 1 : Création du Conseil de la Vie Associative (inchangé)

Article 2 : Rôle du Conseil de la Vie Associative (CVA) (inchangé)

Article 3 : Missions du CVA (inchangé)

II. CONSTITUTION DU CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

Article 4 : Composition du CVA

Le CVA est composé de 45 membres :

Dont 21 membres de droits (et pour chaque membre de droit titulaire, excepté pour les élus municipaux, la désignation d'un suppléant):

- L'élu(e) délégué(e) à la Vie Associative, préside l'assemblée avec voix délibérative
- Les élu(e)s chargé(e)s des délégations suivantes : vie quotidienne, sports, culture, aînés, action sociale, **handicap** (ajout).
- 1 représentant du conseil citoyen titulaire et un suppléant
- 7 représentants des conseils de quartier (7 coordinateurs et suppléants)
- 2 représentants de l'OMS (la ou le directeur(trice) et le président et deux suppléants).
- 2 représentants de l'OMJC (la ou le directeur(trice) et le président et deux suppléants).
- 1 représentant du conseil de jeunes titulaire et un suppléant
- 1 représentant du conseil des aînés titulaires et un suppléant
- 1 représentant du conseil écologique local titulaire et un suppléant.
- 1 représentant de chaque groupe politique

Tous avec voix délibérative (les 21 membres de droit et les 24 membres associatifs).

- Et 24 membres d'associations sélectionnées parmi celles qui auront répondu à l'appel à candidatures et permettront de répondre aux critères : de parité (homme, femme), de répartition géographique de tous les quartiers de la

Ville, de représentativité de tous les domaines d'activités des associations Villeneuvoises. Chaque association sera représentée par un membre titulaire et il lui appartiendra de désigner des membres suppléants en cas d'absence du titulaire.

Par ailleurs siège au CVA à titre de l'accompagnement de l'instance avec voix consultative:

- Tout élu municipal dont l'expertise peut être utile (en fonction de l'ordre du jour),
- Le service de la Vie Associative,
- Tout agent municipal dont l'expertise peut être utile (en fonction de l'ordre du jour),

- La Ville souhaite autant que possible que tous les quartiers soient représentés :
 - Breucq – Sart-Babylone – Recueil – Hempempont
 - Prés – Château – Flers-Bourg
 - Cousinerie
 - Pont de Bois – Hôtel de Ville
 - Poste – Annappes – Brigode - **Résidence** (ajout)
 - **Cité Scientifique – Triolo**
 - **Ascq – Haute-Borne**
 - **Tous quartiers** (ajout)

Ainsi que leurs différents secteurs d'activités dont :

- Culture et lecture et loisirs
- Sport
- Aînés
- Action sociale
- Handicap
- Développement Économique (ESS-Economie Sociale)
- Vie universitaire
- Prévention – Médiation
- Droits de l'Homme
- Relations Internationales - Jumelage
- Santé
- Environnement
- Enseignement
- Petite Enfance
- Enfance
- Jeunesse
- **Devoir de mémoire** (changement d'intitulé)

Article 5 : Modalités de désignation des membres associatifs

Suite à l'appel à candidature lancé par la Municipalité, les associations candidates fourniront une brève description de leur objet, activités et motivations. Les 24 associations sélectionnées en permettant un maximum de parité, de représentativité des quartiers et des domaines composeront le CVA.

En cas d'un retour supérieur à 24 candidatures, les associations sont placées en liste **complémentaire*** par ordre d'arrivée chronologique. Ces dernières peuvent intégrer le Conseil en cours de mandat, lorsqu'une association démissionne de l'instance en respectant les critères de représentation géographique, d'activité et de parité.

En cas de retour inférieur à candidatures, le CVA peut pourvoir les sièges vacants après soumission à l'instance délibérative, au fur et à mesure des inscriptions.

Le cas échéant, les associations en liste **complémentaire*** sont prioritaires lors du renouvellement du CVA.

*Remplacement de liste d'attente par liste complémentaire

Autres articles inchangés